

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération en date du 07 décembre 2020, le Conseil Municipal de la commune a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme définit le projet global d'aménagement de la commune. Afin de maîtriser l'occupation des sols et de renforcer la préservation de l'écosystème et la biodiversité, il convient de mener une réflexion globale sur le PLU et ses enjeux.



La révision du PLU poursuit les objectifs suivants :

- Disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions législatives et réglementaires ;
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune ;
- Prendre en compte les objectifs de mixité sociale ;
- Renforcer et adapter l'offre en équipements publics et services ;
- Maintenir une ville dynamique et attractive ;
- Sanctuariser les espaces à protéger pour maîtriser l'urbanisation ;
- Assurer l'équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels ;
- Préserver le cadre de vie pour œuvrer en faveur du « bien vivre ensemble ».

Cette révision du PLU fera l'objet d'une concertation avec le public, dans les conditions suivantes :

- Une réunion publique, ainsi que des réunions sectorielles et/ou thématiques, seront organisées afin de présenter le projet de PLU, si le contexte sanitaire le permet. A défaut, une retransmission des réunions aura lieu en direct via le site internet de la Ville.
- L'ensemble des informations sera mis à disposition dans le journal municipal et sur le site internet de la commune, au fur et à mesure de l'avancement du dossier. Des panneaux de présentation seront également réalisés.
- Les réunions de concertation et mesures d'information seront portées à la connaissance du public par voie d'affichage, sur le magazine municipal, sur le site internet ou tout autre moyen de communication.
- Un dossier de concertation sera constitué et un registre sera mis à la disposition du public, au service urbanisme de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures d'ouverture. Une adresse mail est d'ailleurs dédiée : revisionplu@ville-courdimanche.fr

Documents

[20_04_05 Revision du PLU](#)